

Evaluation de la Santé, Sécurité, et Dignité des Agents de l'Assainissement à Banfora, Burkina Faso

Novembre 2021

▼ Une équipe de l'ABASE
prête à faire une vidange.



WaterAid/Moussa Ouedraogo

► Vidangeurs manuels
à Ouagadougou.



WaterAid/Basile Ouedraogo



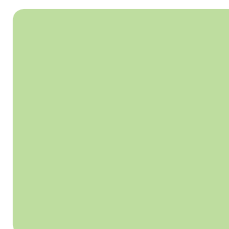
WaterAid

Table des matières

Remerciements	2
Table des matières	3
Sigles et abréviations	4
Résumé de l'étude	5
Introduction	6
But et objectifs	7
Méthodologie	8
Zone d'Etude	8
Revue Documentaire	9
Collecte de Données	9
RESULTATS	11
La situation Nationale	11
Installations d'Assainissement Autonomes	11
Les Acteurs	11
Politiques et Règlementations du Secteur de l'Assainissement	13
Politiques et Règlementations de la Vidange	15
La situation Socio-Economique des Vidangeurs	15
La Situation à Banfora	16
Installations d'Assainissement Autonomes	16
Les Acteurs	17
Structure Organisationnelle	17
Politiques et Règlementations	18
La Vidange Mécanique	18
La Vidange Manuelle	19
L'Impact sur la Santé et la Sécurité	21
L'Impact sur le Plan Social	23
L'Impact Financier	24
Recommandations	25
Appui Actuel pour Améliorer le Travail de la Vidange	25
Les Défis et Solutions pour Améliorer le Travail de la Vidange	27
Opportunités pour Améliorer le Travail de la Vidange	28

Table des matières

CONCLUSION	30
REFERENCES	31
ANNEXE 1 : Liste des Vidangeurs Enquêtés	32
ANNEXE 2 : Liste des Autres Structures Enquêtées	33
ANNEXE 3 : Schéma de la Procédure de la Vidange Manuelle	34
ANNEXE 4 : Maladies Liées au Manque d'Hygiène et d'Assainissement	35
ANNEXE 5 : Document et Règlementation National sur l'Assainissement	36



Credits :

Ce rapport a été écrit par Moussa Ouedrogo (ingénieur et consultant principal) et Adama Marcel Kabora (sociologues), avec des contributions de Leocadie Ouba (directrice des programmes, WaterAid Burkina Faso) et Hermann Kambou (Manager de l'Unité Planning Monitoring Evaluation and Reporting, WaterAid Burkina Faso). Il a été revu par Sterenn Philippe (consultante).

Sigles et abreviations



ABASE	Association burkinabè pour l'Assainissement et la sauvegarde de l'environnement
AVB	Association des Vidangeurs de Bobo
AVIF	Association des vidangeurs du Faso
CFA	Communauté Financière Africaine
DGA	Direction générale de l'Assainissement
DREA	Direction régionale de l'eau et de l'Assainissement.
EAA	Eau et Assainissement pour l'Afrique
EPI	Equipement de protection individuelle
GKW/BACED	Groupement de bureaux d'étude
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ODD	Objectif de Développement Durable
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEA GIZ	Programme Eau et Assainissement de la GIZ
PN-AEUE	Programme National d'assainissement des eaux usées et excréta
PSC-AEPA	Plan stratégique communal des services publics d'eau potable et d'assainissement
PS-EEA	Politique sectorielle Environnement, Eau et Assainissement
PSNA	Politique et Stratégie nationale de l'Assainissement
SDAU	Schéma directeur d'aménagement urbain
SNGFAEUE	Stratégie nationale de gestion de la filière de l'Assainissement des eaux usées et excréta
SN-SOSUCO	Société Nouvelle- Société Sucrière de la Comoé
TDR	Termes de références

Résumé de l'étude

Les agents de l'assainissement fournissent un service public essentiel pour atteindre l'objectif de développement durable 6.2, mais souvent au détriment de leur dignité, de leur sécurité, de leur santé et de leurs conditions de vie. L'insuffisance des données sur les agents d'assainissement et leur environnement de travail constitue un obstacle majeur au soutien de cette profession. À ce titre, le but de cette évaluation est d'explorer les opportunités pour soutenir les vidangeurs de boue de vidange au Burkina Faso, y compris le cadre politique.

L'évaluation, axée sur la ville de Banfora, a été réalisée du 23 mars au 2 avril 2021, à l'aide d'une démarche méthodologique participative, impliquant les acteurs du secteur d'assainissement au niveau national, régional, et local. L'équipe d'étude a effectué une revue documentaire, en particulier pour comprendre les dispositions législatives et institutionnelles, et a interviewé 52 individus et facilité deux groupes de discussions.

Les villes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou ont fait des avancées pour le métier de vidangeur en termes d'organisation professionnelle et d'équipements de travail, mais il existe encore de grands défis pour les vidangeurs de ces villes, ainsi que les villes comme Banfora. L'étude a identifié les recommandations suivantes pour surmonter les défis clés du Burkina Faso :

- Consulter les acteurs du secteur de l'assainissement qui interviennent à travers le Burkina Faso pour apprendre de leurs expériences ;
- Saisir les opportunités de collaboration avec des initiatives en cours ou récentes ;
- Informer le public sur le métier de la vidange par des émissions télévisées ou radio, des formations, et la création de 'champions d'assainissement' afin d'éliminer la discrimination envers les vidangeurs ;
- Sensibiliser et doter les vidangeurs d'équipements de protection individuelle pour assurer une pratique de vidange hygiénique ;
- Créer des associations de vidangeurs dans les communes pour améliorer leur organisation et faciliter le soutien financier et technique ;
- Formaliser le métier de la vidange par des formations, des attestations et un agrément reconnu et géré par l'état ;
- Acheter des terrains pour construire des sites de dépôtage, de traitement, et de valorisation des boues de vidange ;
- Assurer un suivi sanitaire pour les vidangeurs en subventionnant des vaccins, en signant des conventions avec le district sanitaire, et en formalisant un carnet de santé pour exercer un service de vidange.

Introduction



A l'échelle mondiale, 3,3 milliards de personnes utilisent des installations d'assainissement autonomes. Ces installations accumulent les boues fécales et nécessitent un entretien régulier par des agents de l'assainissement pour collecter, transporter, traiter et utiliser/éliminer les boues. 3,3 milliards de personnes supplémentaires sont connectées à un réseau d'égouts qui transporte les eaux usées vers les stations d'épuration. Les égouts et les stations d'épuration nécessitent aussi des agents de l'assainissement pour l'exploitation et l'entretien. Malgré leur rôle essentiel pour atteindre l'Objectif de Développement Durable 6.2, les agents de l'assainissement font partie des groupes les plus vulnérables, sans équipement de protection, sans sécurité d'emploi, souvent sans accès adéquat aux soins de santé préventifs et curatifs ou à la protection sociale.

En 2019, la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation Internationale du Travail et WaterAid ont uni leurs forces pour mieux comprendre le problème négligé des agents de l'assainissement et publier le rapport Santé, Sécurité et Dignité des Agents de l'Assainissement: Etude Préliminaire. Le rapport identifie les principaux défis, les bonnes pratiques et les domaines d'action, y compris le besoin d'obtenir davantage de données sur les agents de l'assainissement pour fournir un soutien approprié et adéquat. Pour combler ce manque de données, WaterAid a chargé des partenaires pour mener des évaluations rapides sur les agents de l'assainissement au Nigeria, au Burkina Faso, en Zambie, et en Tanzanie. L'objectif de ces évaluations est de comprendre les conditions de travail des agents de l'assainissement et d'identifier les opportunités pour les accompagner.

Ce rapport présente les conditions de travail et l'environnement des agents d'assainissement au Burkina Faso et plus spécifiquement à Banfora. Il présente le but et les objectifs de l'évaluation, la méthodologie de collecte de données, les résultats et les recommandations nécessaires pour améliorer les conditions de travail et l'environnement des agents de l'assainissement.

But et objectifs

Le but de l'évaluation est d'explorer les opportunités pour soutenir les vidangeurs de boue de vidange au Burkina Faso, et plus spécifiquement à Banfora, notamment en renforçant les connaissances et les compétences des différents acteurs du secteur de l'assainissement.

L'évaluation a trois objectifs clés pour atteindre ce but :

- Comprendre la situation actuelle de l'assainissement, y compris les parties prenantes, la politique, les réglementations, les technologies, les services et les modalités de passation des marchés liés aux agents de l'assainissement tout au long de la chaîne de services ;
- Identifier les défis des vidangeurs en termes de santé, de sécurité d'emploi, et de qualité de vie ;
- Formuler des recommandations et identifier des actions rapides pour surmonter les défis des agents de l'assainissement.

Méthodologie

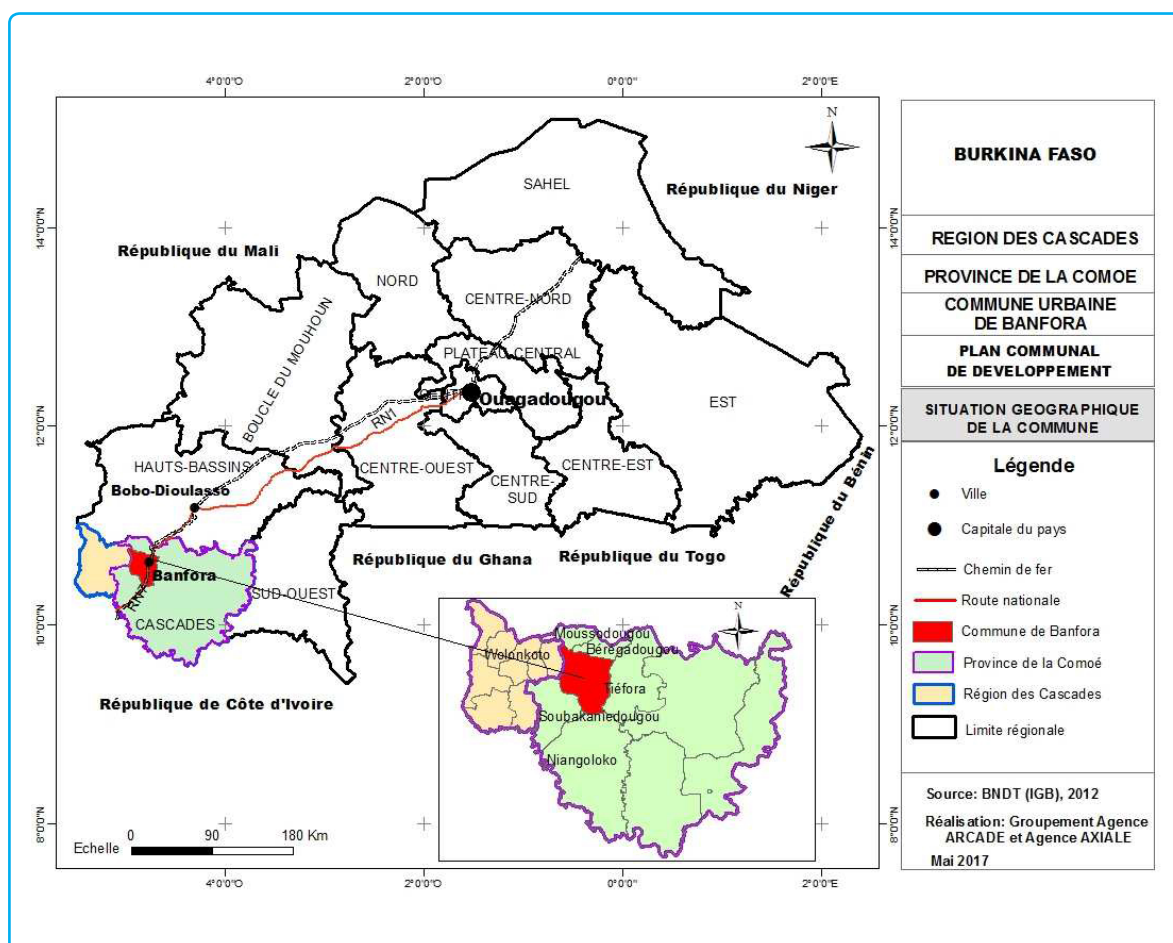


La section suivante comprend un résumé de la méthodologie utilisée pour l'évaluation à Banfora, dont une description de la zone d'étude, la revue documentaire et la collecte de données. En général, la méthodologie a été participative et basée sur le principe de participation des bénéficiaires durant tout le processus de l'étude, et du respect de l'égalité de genre, et de la non-discrimination.

Zone d'Etude

La commune urbaine de Banfora est située à l'extrême sud-ouest du Burkina Faso, plus précisément dans la province de la Comoé, l'une des deux provinces de la région des Cascades. Banfora, le noyau central de la commune, est situé à 60 km de la frontière avec la Côte d'Ivoire, à 85 km de Bobo-Dioulasso et à 450 km de Ouagadougou. Ces deux villes sont les capitales économiques et politiques du Burkina Faso, auxquelles Banfora est reliée à travers deux voies de communication que sont la route nationale n°07 (prolongement de la route nationale n°01) et le chemin de fer Abidjan-Niger, devenu SITARAIL.

Figure 1 : Banfora, ville du Burkina Faso (Source: PCD 2019-2023).



La ville de Banfora compte 15 secteurs pour la trame urbaine et compte 22 villages rattachés. La population de l'ensemble de Banfora et de ses zones périurbaines est d'environ 152 000 habitants en 2020, et augmentera à 237 000 en 2030. Les projections démographiques de la commune et de son agglomération urbaine se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Zone géographique	Projection		
	2020	2025	2030
Ville de Banfora	139 147	173 402	216 091
Zone périurbaine	13 409	16 711	20 824
Ensemble périmètre SDAU	152 557	190 113	236 916

Tableau 1 : Projections démographiques pour la ville de Banfora (Source: SDAU horizon 2030).

Revue Documentaire

La revue documentaire a permis de mieux cerner tous les enjeux de l'étude, de comprendre la situation théorique du secteur de l'assainissement, et identifier les cibles (acteurs, partenaires, groupes) à enquêter. Les documents consultés pour cette revue sont des documents administratifs, des rapports d'études, des documents de base, des rapports de thèse, et des rapports de mémoire d'étudiants.

Collecte de Données

La cible principale de l'étude était les vidangeurs mécaniques et manuels de Banfora, mais aussi de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. Les autres cibles comprennent les structures gouvernementales au niveau national, régional et communal, les ONG, et les ménages. Pour la plupart des cibles, les données ont été collectées par entretien individuel utilisant un guide d'entretien spécifique à leur rôle. D'autre part, les ménages de Banfora ont participé à deux groupes de discussion.



Cibles	Effectifs	Outils
Les vidangeurs manuels (Banfora)	26	Guide d'entretien
Les vidangeurs manuels (Bobo-Dioulasso)	2	Guide d'entretien
Les vidangeurs mécaniques (Ouagadougou)	2	Guide d'entretien
Les vidangeurs mécaniques (Banfora)	2	Guide d'entretien
Vidangeur manuel de Ouagadougou (ABASE)	1	Guide d'entretien
Service municipal (hygiène, eau et assainissement)	1	Guide d'entretien
Service Assainissement de l'ONEA (Bobo-Dioulasso)	1	Guide d'entretien
Service Assainissement Collectif ONEA (Ouagadougou)	1	Guide d'entretien
Service Assainissement ONEA (Banfora)	1	Guide d'entretien
Services techniques déconcentrés	3	Guide d'entretien
Direction Générale de l'Assainissement	1	Guide d'entretien
DREA (Cascades)	1	Guide d'entretien
District Sanitaire de Banfora	1	Guide d'entretien
Projet Sanyasso	1	Guide d'entretien
Association Kynarou	1	Guide d'entretien
PEA GIZ (Bobo)	1	Guide d'entretien
Radio Munyu (presse)	1	Guide d'entretien
WaterAid (Ouagadougou)	1	Guide d'entretien
Munyu (Banfora)	1	Guide d'entretien
OCADES	1	Guide d'entretien
Personnes ressources	2	Guide d'entretien
Ménages de Banfora	2	Focus group

Tableau 2: Cibles et outils pour la collecte de données.

A Banfora, seule la liste d'une quinzaine de vidangeurs manuels était connue par les services d'hygiène et d'assainissement de la mairie. Cette liste a été déposée par Monsieur Kambiré Yimbonté. Grâce au contact de ce dernier, les personnes de cette liste ont pu être approchées ainsi que d'autres groupes avec des points focaux différents.

Pour la liste complète des individus enquêtés voir ANNEXE 1 et ANNEXE 2.

Résultats



La Situation Nationale

Installations d'Assainissement Autonomes

Les systèmes d'assainissement autonomes utilisés au Burkina Faso sont la latrine traditionnelle, la VIP 1 ou 2 fosses, la latrine Ecosan, la toilette à chasse d'eau mécanique, la toilette à chasse d'eau manuelle, la fosse septique, et les puisards. La plupart des latrines utilisent peu d'eau, et sont par conséquent parfois appelées des toilettes sèches. Ces toilettes se remplissent dans un minimum de temps de 3 ans si les normes de conception et le mode d'opération sont respectés. Les boues se solidifient au fil du temps et peuvent contenir des objets solides.

Les Acteurs

Les acteurs de l'assainissement autonome au Burkina Faso sont multiples et diffèrent le long de la chaîne d'assainissement.

Tableau 3 : Les acteurs de l'assainissement autonome.

ACCES ET STOCKAGE	COLLECTE ET TRANSPORTS	DEPOT ET TRAITEMENT	VALORISATION
Direction générale de l'assainissement (en milieu rural) ONEA (en milieu urbain) Communes Ménages ONG et Associations Partenaires techniques et financiers (PTF)	Vidangeurs mécaniques Vidangeurs manuels Associations de vidangeurs ONEA Communes (réglementation de l'activité) ONG (formation, suivi et organisation des vidangeurs)	ONEA Privé (gestion et construction) Ministère de l'environnement (pour le suivi contrôle environnemental) PTF (Financement construction STBV) Commune (site et suivi de STBV)	Ministères de la recherche, agriculture, énergie, santé Laboratoires Centre de recherche (et formation) Agriculteurs

Au niveau de la collecte et du transport des boues, on distingue six acteurs principaux au Burkina Faso:

Les vidangeurs mécaniques : Ces employés travaillent pour des entreprises ayant des camions citernes équipés d'une pompe simple ou d'hydrocureurs. Les équipes sont constituées d'un chauffeur et de deux ouvriers par camion. Dans tous les chefs-lieux des régions, il y a au moins un camion vidangeur fonctionnel appartenant à des entreprises privées. Les entreprises de vidanges mécaniques sont dans la majorité des cas reconnues officiellement, avec des employés permanents ou contractuels. Ces entreprises ont des chiffres d'affaires annuels variant de 1 à 24 millions de francs CFA, voire plus. L'activité de vidange est menée de 7h00 à 18h00.

Les vidangeurs manuels : C'est une activité informelle qui se fait en petit groupe de deux à quatre personnes par fosse. Les acteurs sont souvent difficiles à trouver car la plupart mènent des activités secondaires. Les vidangeurs manuels se trouvent dans les grandes, moyennes et petites villes. Dans les villes secondaires, les boues de vidange sont soit déversées dans la cour, devant la concession, ou à des sites sauvages. A Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les vidangeurs transportent les boues avec des tricycles, par charrette à main ou à traction asine, ou par camion bâche. Leurs chiffres d'affaires sont difficiles à évaluer car la plupart ne sont pas organisés pour noter le flux financier de leur activité.

Les Associations de vidangeurs : Sur le plan organisationnel, seules les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso possèdent des associations de vidangeurs. A Bobo-Dioulasso, certains vidangeurs sont membres de l'Association des Vidangeurs de Bobo (AVB) qui regroupe les vidangeurs mécaniques et manuels. A Ouagadougou, les vidangeurs mécaniques se sont regroupés à travers l'Association des Vidangeurs du Faso (AVIF) tandis que les vidangeurs manuels se sont regroupés à travers l'Association Burkinabè pour l'Assainissement et la Sauvegarde de l'Environnement (ABASE). Cependant, il est à noter que la plupart des vidangeurs manuels travaillent en groupe restreint de deux à quatre personnes selon leur affinité lorsqu'ils ont un marché de vidange de fosse pour un ménage.

Les agences gouvernementales : La Direction Générale de l'Assainissement (DGA) est chargée de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie d'assainissement du ministère de l'Eau et de l'assainissement. L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) s'occupe de l'assainissement en milieu urbain (les grands centres urbains). L'ONEA est un acteur clé dans les deux grandes villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. L'ONEA gère les quatre stations de traitement de boues de vidanges (3 à Ouaga et 1 à Bobo), il est responsable de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement et possède deux camions hydrocureurs qui font des vidanges au niveau des fosses de l'ONEA et des réseaux collectifs. L'ONEA appuie aussi à l'organisation et à la formation des vidangeurs mécaniques et manuels.

Les communes : Elles sont les bénéficiaires des systèmes d'assainissement (ouvrages autonomes, collectifs, sites sécurisés et aménagés pour le dépotage). Elles contribuent à prendre des arrêtés pour règlementer l'activité de l'assainissement et autoriser la désignation des sites de dépotage des boues de vidange. Elles facilitent l'organisation des acteurs de la vidange.

ONG : Ces organisations, comme WaterAid, PEA-GIZ, EAA, Speak Up Africa, et PEA-KFW, contribuent à la sensibilisation, la formation, et l'organisation des vidangeurs, ainsi que la fourniture d'équipement, la réalisation d'installation d'assainissement et la réalisation d'études pour l'amélioration du niveau de service d'assainissement dans leur zone d'intervention.





◀ **Figure 2** : Camion transportant des boues de vidanges à Bobo-Dioulasso.

▼ **Figure 3** : Tricycle chargé de boues à Ouagadougou.

Politiques et Règlements du Secteur de l'Assainissement

La revue de la documentation a permis d'identifier plusieurs textes juridiques qui traitent de l'assainissement (e.g., politique, programme, stratégie, loi, et décret). Un défi important pour le secteur de l'assainissement est l'absence d'un texte juridique législatif ou réglementaire spécifique qui inclut toutes les composantes d'un système d'assainissement. Une avancée majeure pour une réelle structuration du secteur de l'assainissement à court terme est la validation de la stratégie nationale de gestion (en cours). A moyen terme, l'édification d'un cadre juridique propre à l'AEUE serait nécessaire.

La liste ci-dessous décrit les différentes politiques et stratégies concernant l'assainissement.

Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement (PSNA) 2007

Cette politique a comme objectif global de ' contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement, afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles '. La PSNA a inclus toutes les composantes du système d'assainissement avant même que les Objectifs de Développement Durables (ODD) ne soient adoptés, avec un accent sur la valorisation.



Politique Sectorielle Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA) 2018

Cette politique fait de l'assainissement un sous-secteur à part entière permettant sa mise en exergue et la réalisation d'actions orientées et ciblées. Elle a pour objectifs: d'assurer l'accès universel à l'assainissement et à un cadre de vie décent à une population croissante et d'assurer l'assainissement durable des villes dans un contexte d'extension de l'habitat spontané.

Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN - AEUE) 2016-2030

L'objectif général du PN-AEUE est d'assurer un assainissement durable des eaux usées et de l'excréta. Cet objectif est décliné en cinq objectifs spécifiques en milieu rural et urbain :

- Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement ;
- Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ;
- Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques ;
- Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.

La gestion et la valorisation des boues de vidanges sont des aspects très importants pour ce programme.

Stratégie Nationale de Gestion de la Filière de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (SNGFAEUE) 2018-2020

Cette stratégie est axée sur le développement des services relatifs à l'évacuation, le traitement et la valorisation des eaux usées et excréta avec un regard rétrospectif sur les conditions requises en matière de stockage.

Les buts de la stratégie sont :

- D'ici à 2030, gérer les services d'assainissement des EUE en toute sécurité ;
- Faire de l'AEUE, à travers l'optimisation de la valorisation, un secteur d'activité rentable à fort impact sur le développement économique et social.

Les cinq axes de la stratégie sont :

- Construction de la performance institutionnelle ;
- Développement des infrastructures et de la logistique ;
- Professionnalisation de la gestion des services d'AEUE ;
- Construction de partenariats ;
- Renforcement de la participation citoyenne dans la gestion de l'AEUE.

Les lois concernant l'assainissement sont les suivantes. Pour plus d'information sur ces lois, voir Annexe 5 :



- Loi n°2001-002 du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso et ensemble ses modificatifs ;
- Loi n° 022-2005/an du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique au Burkina Faso ;
- Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso ;
- Loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso ;
- La Loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.

Politiques et Règlements de la Vidange

Sur le plan réglementaire, il n'y a pas de texte juridique législatif ou réglementaire spécifique au travail et à la protection des vidangeurs. Le code du travail s'applique pour les travailleurs et le code de l'environnement pour le dépotage dans la nature. Les communes se basent sur le code de l'hygiène publique pour sensibiliser et réprimer les vidangeurs qui déversent les boues dans des endroits non adéquats dans les villes.

Pour le moment, seule la ville de Bobo-Dioulasso a adopté un arrêté sur la vidange mécanique dont la référence est l'arrêté n°2018-0026 portant réglementation des prestations de vidange mécanique des installations d'assainissement autonomes dans la commune de Bobo-Dioulasso. Un comité a été mis en place afin de donner des agréments techniques aux vidangeurs mécaniques.

Il n'existe pas de loi pour les équipements de protection individuelle (EPI). Les vidangeurs reconnaissent les risques sanitaires de leur métier et la nécessité de se protéger mais la dotation en matériels de protection de base est partielle ou inexistante dans la plupart des cas.

La Situation Socio-Economiques des Vidangeurs

L'ensemble des vidangeurs reconnaît une faible considération sociale due à leur profession. Cependant cela n'affecte pas leur activité, qui leur permet de subvenir à leur besoin financier. Pour eux ce n'est pas un sous-métier - ce travail leur permet de payer leur nourriture dans la mesure où ils n'ont pas d'autres opportunités de travail.

Au niveau national, la discrimination est une réalité qui affecte le travail de la vidange. Des exemples de discrimination :

- Certains vidangeurs se cachent ou boivent l'alcool pour faire ce travail et ne veulent pas se présenter comme exerçant ce métier ;

- Du fait du manque de considération à leur égard, certains vidangeurs ne sont pas respectés et sont mal traités ou mal payés avec une sous-estimation de leurs efforts dans leur travail ;
- Il y a des personnes ou entreprises qui refusent de louer leurs matériels (brouettes, tricycle, etc.) aux vidangeurs ou qui augmentent le prix de location de leurs matériels quand il s'agit du transport des boues de vidange ;
- Il existe des personnes qui voudraient s'engager dans le travail pour gagner leur pain mais ils craignent de vivre cette discrimination et cette marginalisation liées au métier.

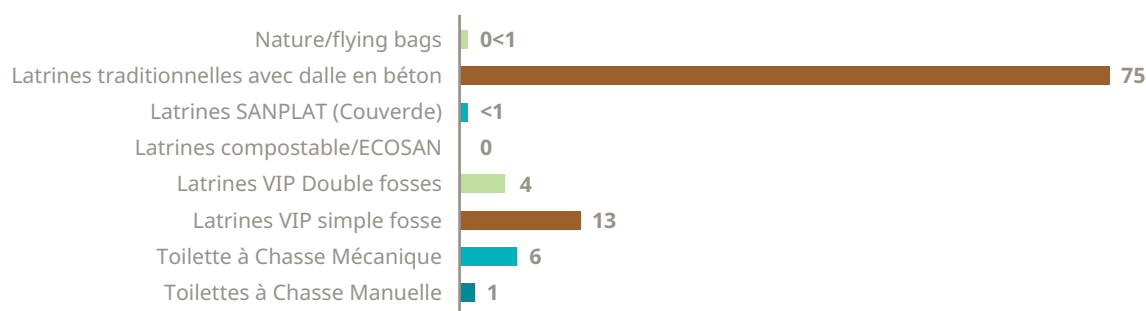
En termes d'ethnologie, l'histoire récente montre que certaines ethnies s'étaient spécialisées dans la vidange manuelle des fosses. Par exemple, on pouvait constater dans la zone de Bobo-Dioulasso des vidangeurs Bôbô et Sam, à Banfora des vidangeurs Dagara et Birifor, à Dori des vidangeurs Rimaïbé, etc. Cependant, le constat actuel montre que la répartition géo-ethnique du métier n'est plus d'actualité, la vidange manuelle est pratiquée par des acteurs de toutes ethnies sans distinction.

La Situation à Banfora

Installations d'Assainissement Autonomes

Selon l'enquête-ménages réalisée à Banfora par le groupement de bureau GWK/BACED, la grande majorité des 300 ménages enquêtés utilise des latrines traditionnelles avec dalle en béton (75%).¹ Seuls 24% des ménages enquêtés utilisent des installations d'assainissement améliorées, avec une majorité de VIP simple fosse (13%), puis les toilettes à chasse d'eau (7%), et les VIP à fosse double (4%). Moins de 1% défèque à l'air libre. Voir ci-dessous la figure illustrative de ces données.

Figure 4 : La pratique sanitaire des ménages de Banfora (type de latrines utilisées en %).



¹ Études d'état des lieux de la filière de boues de vidange dans six (6) villes (Ouahigouya, Banfora, Koudougou, Fada N'gourma, Boulsa et Titao) au profit de l'ONEA, juin 2019

Les Acteurs

Le système de l'assainissement autonome dans la ville de Banfora se limite à la vidange des installations. Il n'existe pas encore de station de traitement des boues de vidange de Banfora car cet ouvrage est en phase d'étude technique Avant-Projet Détaillé (APD), Documents d'Appel d'Offres (DAO) et d'étude d'impact environnemental et social dont les livrables sont attendus pour juin 2021. Par conséquent, les acteurs principaux de l'assainissement autonome à Banfora sont les vidangeurs mécaniques et manuels. Les vidangeurs mécaniques sont organisés à travers deux entreprises privées au niveau de la ville de Banfora. Chaque entreprise dispose d'un camion. Tandis que les vidangeurs manuels sont plus nombreux, environ quarante-six, tous de sexe masculin et d'âge moyen 41 ans (le plus jeune 24, le plus âgé 59).



Les acteurs gouvernementaux sont les mêmes qu'au plan national, auxquels s'ajoutent : la direction régionale de l'environnement pour le suivi et le contrôle environnemental, les directions régionales de l'agriculture et de la santé pour la valorisation des boues, et la Mairie de Banfora. La Mairie de Banfora travaille sur plusieurs aspects de la vidange manuelle, y compris :

- Formation et sensibilisation (ex. techniques de la vidange propre, les risques pour la population et l'environnement, l'importance des EPI et de se faire suivre dans un centre de santé) ;
- Recherche et aménagement de sites pour les dépotages en lien avec l'ONEA ;
- Animation d'émissions radiophoniques ;
- Prise d'arrêtés pour les rejets anarchiques des boues et pour la promotion de l'hygiène de la ville ;
- Reconnaissance/délivrance d'agrément ;
- Protocole de collaboration entre la commune et le district sanitaire pour faciliter la prise en charge des vidangeurs dans les campagnes de vaccinations et pour le suivi médical ;
- Sensibilisation et répression des infractions à travers la police municipale.

Au niveau de la Province de la Comoe, il y a aussi l'Association Munyu des Femmes qui participe à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, facilite des formations de vidangeurs, et organise des émissions de jeux radiophoniques à la radio Munyu.

Structure Organisationnelle

Le travail de vidangeur manuel dans la ville de Banfora ne comporte pas d'organisation officielle. Néanmoins, il existe quatre groupes de vidangeurs manuels commandés chacun par un leader qui communique avec les clients en cas de besoins. Ces groupes sont dispersés dans les secteurs de la ville pour être proches de leurs clients. Ainsi, les groupes utilisent les cabarets, les kiosques à café, et des domiciles comme lieu de rassemblement et point de contact. Outre les lieux de contacts pouvant servir de repère, les vidangeurs laissent aussi leurs numéros de téléphone aux personnes ayant bénéficié de leur service.

Une forte collaboration existe entre les vidangeurs manuels et mécaniques. Quand les vidangeurs mécaniques sont sollicités, il arrive que la vidange ne puisse pas se faire entièrement à cause des boues et des objets solides jetés dans la fosse,

d'où l'intervention des vidangeurs manuels parfois demandée pour ' terminer le travail '. La vidange manuelle est perçue comme une suite de la vidange mécanique car une fois les déchets liquides aspirés par le camion vidangeur, les boues restantes dans la fosse ne sont évacuées que par les vidangeurs manuels. C'est l'unique alternative pour vider entièrement une fosse.

Politiques et Règlementations

Au niveau communal, la politique de l'assainissement des eaux usées et excréta se base sur la loi portant code général des collectivités territoriales et ses modificatifs et le plan Stratégique Communal des Services Publics d'Eau Potable et d'Assainissement (PSC-AEPA 2018-2030). Le plan stratégique, dont la vision est pour l'horizon 2030, s'articule autour de 5 axes stratégiques qui prennent en compte les exigences de l'ODD 6 :



- Croissance de la performance institutionnelle de la mairie ;
- Accès universel à des services d'eau potable améliorés ;
- Accès universel à des services adéquats d'assainissement des eaux usées et excréta ;
- Gestion professionnelle des services AEPA ;
- Renforcement des capacités de participation citoyenne.

Pour ce qui est de l'Axe stratégique n°3 (Accès universel à des services adéquats d'assainissement des eaux usées et excréta), les objectifs spécifiques inhérents à sa réalisation sont :

- Mettre fin à la défécation à l'air libre (FDAL) ;
- Assurer un accès durable au service d'assainissement à la population en lien avec l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- Promouvoir le changement de comportement par l'adoption pérenne des pratiques adéquates d'hygiène ;
- Améliorer les conditions de collecte, d'évacuation, de dépotage, de traitement et de valorisation des eaux usées et excréta.

Par ailleurs, il faut noter une absence de texte juridique spécifique pour l'assainissement tant pour les déchets solides que pour les eaux usées et l'excréta. Ce qui fait qu'il est difficile de définir les règles de gestion de l'assainissement dans la ville de Banfora. Cependant, la commune dispose de la délibération No 2012-019/RCAS/PCMO/CBFR portant institution d'amendes liées à des infractions au code de l'hygiène publique.

La Vidange Mécanique

Les vidangeurs mécaniques utilisent des camions pour la vidange, mais la plupart des camions ne sont pas très performants pour extraire les boues à plus de 4m de profondeur. Cela pose un problème pour certaines latrines traditionnelles qui peuvent atteindre 10m de profondeur. Les vidangeurs mécaniques sont aussi confrontés à des boues très solides et difficiles à extraire par pompes. Ils conservent donc toujours le numéro de téléphone d'au moins un vidangeur manuel qu'ils partagent avec les clients.

Les vidangeurs mécaniques ont plus d'activités en période hivernale, comparé à la période sèche. En période hivernale, un camion peut faire au moins trois vidanges en une journée, tandis qu'en période sèche, un camion peut faire quatre jours d'affilée sans avoir une fosse à vidanger. Cette situation est due au fait qu'en période sèche, il n'y a ni remontée d'eau ni inondation au niveau des fosses et donc ces dernières ne se remplissent pas vite.

Concernant les conditions de travail, les vidangeurs ne bénéficient pas de kits de protection lors des opérations de vidanges des fosses.

En termes de rémunération, un entretien avec un vidangeur de la ville de Banfora a révélé qu'en tant que chauffeur, il est payé par latrine 1500 FCFA (2,65 USD) tandis que les apprentis sont payés 500 FCFA (0,88 USD).

La Vidange Manuelle

Les vidangeurs manuels reconnaissent avoir été formés en apprentissage dans ce métier par un proche ou un ami qui l'exerçait déjà. Selon eux, un mois d'apprentissage suffit pour 'être' vidangeur manuel. Ils sont ensuite sollicités par les ménages et les structures commerciales, éducatives et sanitaires pour la vidange de fosse. D'après nos échanges, aucun vidangeur manuel n'a jusqu'à présent eu un marché avec une structure de l'état afin de procéder à la vidange de leur fosse.

Les avantages de la vidange manuelle comparé à la vidange mécanique sont les suivants :

- Le coût de la vidange manuelle est plus bas ;
- La vidange manuelle peut vidanger les fosses qui contiennent beaucoup de déchets solides ;
- Les vidangeurs manuels sont nombreux dans la localité ;
- Les vidangeurs manuels peuvent accéder aux sites inaccessibles aux camions de vidanges mécaniques ;
- Les vidangeurs manuels peuvent vidanger les fosses trop profondes pour les camions (par exemple, les fosses de plus de 5 m de profondeur).

Selon les vidangeurs, le déroulement de la vidange est le suivant :

- Inspection de la fosse, c'est à dire mesurer avec un bois ou un fer la profondeur de la fosse ou constater si la fosse est circulaire ou carrée ;
- Discussion du coût de la vidange avec le bénéficiaire ;
- Discussion avec le bénéficiaire pour s'accorder sur les dégâts éventuels et le responsable des réparations ;
- Déversement de l'essence et du grésil dans la fosse ;
- Déplacement de la dalle de la fosse (l'opération se fait avec une pioche et des planches de bois) ;
- Utilisation du matériel de vidange (bidon de 20 L coupé, pelle à manche court, corde, pioche etc.) pour curer la fosse.



► **Figure 5 :**
Le matériel
de vidange.

Une fois les boues sorties de la fosse, elles ont trois destinations : (1) Dans la cour ou dans la ruelle : dans ce cas, les boues de vidanges sont abandonnées dans les agglomérations où elles sont recouvertes de terre ou aspergées d'un mélange de grésil et d'essence pour ' tuer les odeurs et les microbes ' ; (2) Dans la nature : les boues sont transportées clandestinement vers un dépotoir sauvage dans la périphérie de Banfora ; (3) Dans les champs : les boues sont cédées gratuitement ou pour une somme d'argent et transportées dans des exploitations agricoles.



Pour ce qui est de l'organisation pratique du travail de la vidange manuelle, l'équipe d'une fosse peut se composer de deux à quatre rôles. Les deux rôles principaux sont le chargement de la puisette des boues dans la fosse et la traction des boues hors du trou. Si le site de dépôt est à proximité, la mission peut se limiter à ces deux rôles. Par contre, si le site de dépôt est loin de la fosse, s'ajoute à cela le poste du transport. Selon la délicatesse de l'installation à vidanger un maçon peut être associé.

La totalité des vidangeurs enquêtée a affirmé travailler dans la journée. Le travail de nuit comporte trop de risques du fait qu'ils n'utilisent pas de torche. Cependant, ils reconnaissent qu'il peut arriver qu'un vidangeur (non gardien de nuit) travaille de nuit pour vidanger une fosse proche d'une voie avec une dense circulation. Ces fosses ne peuvent pas être vidangées la journée de façon manuelle, sans exposer les riverains ou les passants. Ces opérations de nuit visent à profiter du repos des citoyens pour évacuer ou faire couler frauduleusement les boues dans la nature pour permettre au sol d'absorber les liquides avant la levée du jour.

▼ **Figure 6** : Boues dépotées dans la rue à Banfora.



▲ **Figure 7** : Fosse après la vidange à bobo.

L'Impact sur la Santé et la Sécurité

Les services de santé et l'autorité municipale ne disposent pas de données sur l'impact de l'activité de la vidange sur la santé des vidangeurs. Cependant, les vidangeurs sont exposés à diverses maladies et blessures, parmi lesquelles : le tétanos (suite à une blessure avec des objets tranchants dans les boues), l'hépatite A, des maladies de la peau, la tuberculose, la fièvre typhoïde, la leptospirose, (séquelles liées aux gaz dans la fosse) et les blessures ou fractures liées aux chutes d'objets. La non-maitrise de la technique de vidange peut aussi causer la mort dans les cas suivants : la fosse s'effondre ; le vidangeur se noie dans la fosse à cause de la présence d'eau sous la partie solide des boues ; ou le vidangeur s'étouffe dans la fosse s'il y a trop de gaz ou en présence d'odeur de la Musaraigne.

Selon les témoignages des vidangeurs, depuis la pratique de cette activité dans la ville de Banfora, il y a eu deux morts par noyade. Il y a eu également des blessures dues à la mauvaise manipulation de la dalle et des bouteilles, verres cassés, seringues, etc.



◀ **Figure 8** : Une Musaraigne.

Les vidangeurs manuels reconnaissent l'impact de leur activité professionnelle sur leur santé, mais seulement deux, soit 8%, affirment que l'activité de la vidange a réellement un impact sur leur santé. La plupart des vidangeurs rencontrés n'utilise pas d'équipements de protection individuelle (casques, bottes, cache-nez, gants, combinaisons de protection, etc.). Les motifs de la faible utilisation d'EPI sont divers. 80% des vidangeurs interviewés pensent que les EPI ne sont pas adaptés, pire ils entraînent des accidents. Selon eux, les bottes ne permettent pas d'apprécier l'adhérence des parois de la fosse, la combinaison de protection une fois enfilée augmente la température du corps dans la fosse, et le masque rend difficile la respiration. Ils pensent que les bottes, la combinaison et le masque ne sont pas adaptés au métier. Ainsi, au lieu de protéger, les EPI peuvent être des sources d'insécurité.

Pour minimiser les risques, les vidangeurs manuels consomment du lait (bonnet rouge) après la vidange des fosses. Selon eux, cet aliment permet de 'réparer' les dégâts que pourraient causer les mauvaises odeurs inhalées lors de la vidange. De plus, pour leur sécurité, ils entreprennent une inspection des fosses à vidanger : la présence d'eau, l'existence de pose-pieds sur la paroi, la profondeur, la largeur, la présence de la Musaraigne (jugée dangereuse pour ses odeurs). La nature de la fosse est aussi prise en compte dans la considération de la sécurité, de même que la forme (forme rectangulaire ou circulaire), le type et la fonction de la fosse (eau usée, latrine). Les résultats de cette inspection déterminent la technique de vidange à appliquer. Par ailleurs, les vidangeurs manuels utilisent un mélange de grésil et d'essence, qu'ils laissent infiltrer dans la fosse avant la vidange pour neutraliser selon eux, les microbes et éliminer les odeurs. Dernièrement, les risques de nuisances sont minimisés pour certains lieux, tels que les espaces publics, la période de vidange (la nuit ou le jour) est déterminée en fonction de l'affluence des personnes et le besoin de discrétion.

Même si les données sanitaires sur les vidangeurs n'existent pas, les données sanitaires sur les maladies liées au manque d'hygiène dans le district sanitaire de Banfora montrent que la problématique est bien réelle (Annexe 4).



▲ **Figure 9** : Boues dépotées dans la rue à Banfora (VOHO, 2016).

L'Impact sur le Plan Social

Sur le plan social, le travail de la vidange manuelle est considéré par les populations comme rabaissant et humiliant. Les vidangeurs témoignent : ' les gens ne nous considèrent pas comme des hommes '. Ce métier connaît des cas de stigmatisation sous plusieurs formes, pendant la vidange, dans la vie quotidienne et avec les proches. La capacité à surmonter les cas de stigmatisation diffèrent d'un individu à l'autre.

Pendant la vidange, sur les lieux de travail, la stigmatisation que vit le vidangeur comprend la restriction de la salutation par les habitants de la concession, le refus de permettre au vidangeur de faire sa toilette à la fin du travail, le refus de l'utilisation des objets du ménage, tels que les gobelets, et la non-récupération ou non réutilisation des petits objets utilisés par le vidangeur.



“ Pendant la vidange, tu peux demander de l'eau à boire, on prend l'eau là avec le gobelet et on met dans ta bouche pour que tes mains ne touchent pas leur gobelet parce que nous sommes sales. Aussi, tu peux demander une assiette pour mettre de la nourriture pour manger mais après on te dit de partir avec parce qu'ils n'en veulent plus. ”

Une autre forme de stigmatisation existe dans le réseau familial du vidangeur, entre lui et sa femme et entre lui et ses enfants. Cela se traduit par la non-déclaration de ce métier de vidangeur aux membres de la famille.

“ Ma femme ne sait pas que je fais ce métier-là, si elle l'apprend ça va chauffer. Je préfère qu'elle le découvre d'elle-même. Quand on fait une vidange, on gagne de l'argent, ça permet de donner la popote et se défendre. ”

“ Mes enfants ne vivent pas ici, ils sont dans une autre localité. Quand ils me demandent ce que je fais comme travail, je leur dis que je suis contractuel à la SN-SOSUCO, (rire) je n'ose pas leur dire ça. Que c'est kaka j'enlève. ”

Certains vidangeurs pensent que leurs enfants et leurs femmes sont aussi stigmatisés dans les groupes de causerie et aux marchés.

“ C'est la femme ou l'enfant de celui qui vide les latrines. ”

Cependant les vidangeurs affirment que ce métier est destiné aux hommes, les femmes ne le pratiquent pas.

“ Notre travail là, ce sont les hommes qui font ça. Les femmes ne peuvent pas faire. La seule chose qu'elle peut faire c'est de te donner le marché (solliciter le service). ”

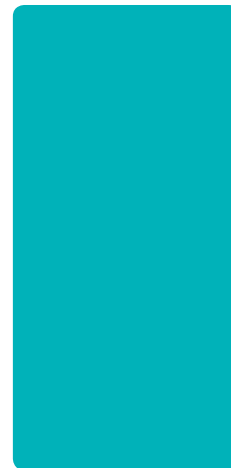
En termes d'ethnologie, l'histoire récente de la vidange manuelle montre que le métier de vidangeur était exercé par l'ethnie Bôbô et Sam. Cependant, cette considération n'est plus d'actualité. Les vidangeurs rencontrés dans la ville de Banfora sont d'ethnies Mossi (6,4%), Sam (2,1%), Bôbô (2,1%), Bissa (4,3%), Dagara (78,7%), Turka (6,4%), etc. Ils proviennent de l'intérieur du pays et de la Côte d'Ivoire. 10% des vidangeurs ont exercé le métier en Côte d'Ivoire avant de s'installer dans la ville de Banfora suite à la crise ivoirienne.

L'Impact Financier

Malgré la discrimination, la vidange est le seul travail qui permet en si peu de temps de gagner de l'argent, en une journée. Pour rappel, les vidangeurs manuels de la ville de Banfora facturent leur travail en termes de mètre linéaire de profondeur à un prix variant entre 5000 FCFA et 7000 FCFA (environ 9-13 USD).

Grâce à l'esprit de solidarité et d'entraide, le nombre de personnes d'une équipe de vidange peut quelquefois excéder le nombre de personnes requises pour réaliser un travail de vidange. Cela est fait pour permettre à chacun 'd'avoir un peu d'argent pour sa pitance quotidienne' dans les périodes où l'activité de vidange est réduite.

Cependant, la plupart des vidangeurs manuels rencontrés ont des activités rémunératrices secondaires. Les activités connexes menées par ces acteurs sont entre autres : le gardiennage (veilleur de nuit), le bucheronnage (coupe de bois de chauffe et d'arbre), le creusage de toute sorte de fouille (latrine, réseau d'eau, bâtiment etc.), la rôtisserie (vente de viande porc, chien etc.), la maçonnerie (aide maçon dans la construction de maisons), et l'agriculture (produit des produits vivriers).



Recommandations

La section suivante présente l'appui actuel apporté par les différents acteurs au Burkina Faso pour améliorer le travail de la vidange, ainsi que les défis, les solutions, et les opportunités à saisir pour améliorer le travail de la vidange. Les recommandations sont basées sur la situation nationale et celle de Banfora.

Appui Actuel pour Améliorer le Travail de la Vidange

Pour surmonter les difficultés du métier de la vidange, beaucoup d'acteurs interviennent au Burkina Faso et mettent en œuvre différentes activités. Il est important d'apprendre de ces activités et ces acteurs pour comprendre ce qui a fonctionné et ce qui pourrait être amélioré pour de futures interventions.

Organisations ou institutions	Activités en rapports avec la vidange des boues	Zone d'intervention
Mairie de Banfora	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation et sensibilisation ● Recherche et aménagement de site pour les dépotages en lien avec l'ONEA ● Animation d'émission radiophoniques ● Prise d'arrêt pour les rejets anarchiques des boues et pour la promotion de l'hygiène de la ville ● Reconnaissance/délivrance d'agrément ● Protocole de collaboration (suivi médical) ● Sensibilisation et répression des infractions à travers la police municipale 	Territoire Communal de Banfora
WaterAid Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de l'hygiène et de l'assainissement ● Formation des vidangeurs ● Plaidoyer pour la reconnaissance de l'activité ● Equipement des vidangeurs en EPI et matériel de travail ● Appui à l'organisation des vidangeurs et à leur reconnaissance 	Région des cascades, boucle du Mouhoun, hauts-bassins, centre
Direction régionale de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation à l'organisation et à la formation des vidangeurs ● Promotion de l'hygiène et de l'assainissement ● Appui à l'identification et à l'aménagement des sites de dépotage ● Faciliter l'organisation des acteurs (GIE) ● Suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en vigueur 	Région des cascades
Association Munyu des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de l'hygiène et de l'assainissement ● Formation des vidangeurs ● Emission de jeux radiophoniques à la radio Munyu 	Province de la Comoé

Organisations ou institutions	Activités en rapports avec la vidange des boues	Zone d'intervention
ONEA	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de l'hygiène et de l'assainissement ● Elaboration d'études pour l'identification et l'aménagement de stations de boues de vidange ● Facilitation de l'organisation des vidangeurs en Association ● Appui à l'organisation des acteurs ● Appui à la formation sur la valorisation des boues ● Mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales 	Banfora, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Houndé, Koudougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma
OCADES	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de l'hygiène et de l'assainissement ● Formation des vidangeurs 	Province de la Léraba
IRC	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de l'hygiène et de l'assainissement ● Organisation d'ateliers pour encourager les jeunes à s'investir dans l'assainissement ● Appui au plaidoyer pour la reconnaissance du métier de vidangeur 	Banfora
PEA-GIZ	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation des vidangeurs Manuels ● Promotion de l'hygiène et de l'assainissement ● Equipement des vidangeurs Manuels en EPI et matériels de travail ● Appui aux études pour la caractérisation et la valorisation des produits 	Hauts-bassins, Boucle du Mouhoun et Sud-ouest
ABASE	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de la vidange Manuelle propre ● Participation à l'organisation et la formation des vidangeurs ● Participations à l'animation d'émission radiophoniques et télévisées sur la gestion des boues de vidanges ● Appuyer l'organisation et le respect des disciplines dans la gestion des boues de vidange (évacuation) 	Ouagadougou et au niveau national en appui à des projets pour la formation

Les Défis et Solutions pour Améliorer le Travail de la Vidange

D'après les résultats de l'étude menée au niveau national et à Banfora, l'équipe de l'étude a identifié les défis principaux suivants, ainsi que la solution, les moyens, et les acteurs nécessaires pour les surmonter.

Défis	Solution	Moyens	Acteurs
Métier de vidangeur manuel non-reconnu par le gouvernement.	La reconnaissance du métier	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter des formations pour les vidangeurs Délivrer des attestations après les formations et après de grands services publics Délivrer des agréments pour exercer le métier Faire des émissions télé et radio sur le sujet 	Mairie, administration publique et ONG, acteurs politiques et coutumier
Les organisations de vidangeurs n'existent pas dans toutes les communes.	Créer une association dans chaque commune ou un groupe d'intérêt économique (GIE)	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les groupes de vidangeurs Tenir des rencontres de concertation Elaborer des statuts et règlements intérieurs Fournir un appui financier et technique 	Mairie, ONEA, ONG et PTF, vidangeurs
Manque de site de dépotage, de traitement et de valorisation des boues de vidange	Identifier et aménager des sites de dépotage contrôlé par la commune	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition ou achat d'un terrain foncier 	Mairie, ONEA, Direction Régionale de l'environnement et d'Economie Verte du Changement Climatique (DREEVCC), ONG et PTF
Le risque sanitaire pour les vidangeurs non-reconnu.	Assurer le suivi médical (vaccin anti tétanique, anti-Hépatite, fièvre typhoïde)	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner au moins un vaccin pour les vidangeurs manuels Faciliter le suivi médical en signant des conventions avec le District sanitaire Délivrer et exiger le carnet sanitaire pour l'offre de service 	Mairie, ONG, Direction Régionale de la Santé (DRS), ONEA, vidangeurs
Discriminations	Faire connaître les avantages du métier pour la population	<ul style="list-style-type: none"> Faire des plaidoyers Faire des émissions télé et radio avec des vidangeurs manuels Créer des champions de l'assainissement et partager leurs histoires 	Mairie, ONEA, ONG et PTF, vidangeurs
Les vidangeurs ne portent pas systématiquement des EPI	Sensibiliser sur les avantages du port des EPI	<ul style="list-style-type: none"> Doter les vidangeurs d'échantillons d'EPI Exiger un carnet sanitaire à jour pour toute offre de service, ainsi que le port d'EPI 	Mairie, ONG et PTF, vidangeurs

Opportunités pour Améliorer le Travail de la Vidange

Pour de prochaines étapes potentielles, l'équipe de l'étude a identifié des opportunités. Les opportunités suivantes sont des initiatives pertinentes en cours ou récentes :

- **Le projet de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement familial :**
Ce projet a été mis en œuvre par WaterAid Burkina Faso dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et des Cascades. Il a permis de réaliser des latrines et de former des vidangeurs manuels dans les 36 communes d'intervention. Une des thématiques de formation est ' Techniques de vidange manuelle propre des latrines et optimisation financière du métier '.
- **Le projet Perisan :** Ce projet a été mis en œuvre par WaterAid Burkina Faso dans la ville de Ouagadougou et ses quartiers périphériques. Ce projet a permis de former des vidangeurs manuels et de doter leur Association ABASE de matériels de transports de boues de vidanges (tricycle avec tombereau) en collaboration avec la mairie de Ouagadougou.



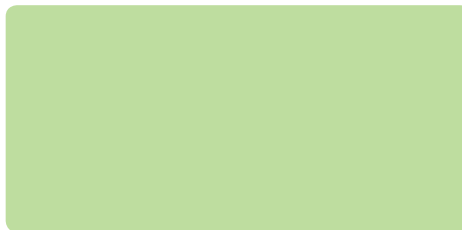
◀ **Figure 10 :** Don de la mairie de Ouaga à l'ABASE grâce à PERISAN.



- **Le documentaire De l'ombre à la lumière :** le film, financé par Speak up Africa, présente le travail de Monsieur Alidou BANDE, vidangeur et président de l'ABASE (accessible sur YouTube). D'autres documentaires pourraient être réalisés.

Les opportunités suivantes sont des opportunités rapides pour améliorer le travail de la vidange :

- Le projet de réalisation d'une station de boues de vidange à Banfora: ce projet est en cours d'étude par l'ONEA. La Station de Traitement de Boues Vidange (STBV) permettrait de limiter le déversement des boues non-traitées dans l'environnement et permettrait aux chercheurs (Ingénieurs agronome de l'école de Matourkou et les docteurs de l'université de Bobo-Dioulasso) de faire des études sur la qualité agronomique des boues traitées et la possible contamination des produits maraichers.
- Mettre à contribution le vidangeur manuel de Moussodougou qui a été formé par WaterAid Burkina Faso. Il est une réussite en termes d'exemple de pratique de la vidange manuelle propre. Son exemple peut favoriser l'émergence d'opérateurs locaux pour les services d'assainissement des eaux usées et excréta.
- La possible collaboration de WaterAid Burkina Faso dans le cadre du projet EHA dans la région du nord et l'ONEA dans le cadre du financement de la fondation Bill et Mélinda Gates et AFD à Ouahigouya pour les études des stations de dépôt de boues de vidange et la réalisation de l'infrastructure.
- Le forum d'engagement des acteurs autour de la question de l'assainissement autonome au Burkina Faso organisé en 2020 par Speak Up Africa et son partenaire Niyel dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de valorisation et de régulation de l'assainissement autonome en Afrique (WASPAA).



Conclusion



L'évaluation a permis de mieux comprendre les conditions de travail des vidangeurs sur le terrain et les activités mises en œuvre ou en cours pour appuyer les vidangeurs au niveau du Burkina Faso et de la ville de Banfora. Cette évaluation permettra aux acteurs du secteur d'orienter leurs politiques et activités pour améliorer le métier de la vidange dans leurs zones d'intervention, afin d'éviter les dépôts anarchiques des boues.

Les défis sont divers et complexes mais il y a également des opportunités pour les surmonter. Les plus grands défis pour la vidange au Burkina Faso sont les suivants :

- Métier de vidangeur manuel non-reconnu par le gouvernement
- Les organisations de vidangeurs n'existent pas dans toutes les communes
- Manque de site de dépotage, de traitement et de valorisation des boues de vidanges
- Le risque sanitaire pour les vidangeurs non-reconnu
- La discrimination
- Les vidangeurs ne portent pas systématiquement des EPI.

C'est pour toutes ces raisons, qu'il est nécessaire de mener intensivement des actions de plaidoyer, de sensibilisation et de formation sur le métier de vidangeur afin que les populations et les vidangeurs cernent mieux les contours et les avantages de ce métier.

Références



ONEA (2021), rapport provisoire d'Etude de faisabilité et maîtrise d'œuvre de conception d'un programme de structuration et de renforcement de la filière de gestion des boues de vidange dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, 631p;

DGA (2018), stratégie nationale de gestion de la filière de l'assainissement des eaux usées et excréta, 17p.

Voho G. (2016), mémoire: Étude diagnostique de la gestion des boues de vidange dans la commune de Ouagadougou; intégration des vidangeurs manuels, 106p.

ONEA (2020), rapport Études d'état des lieux de la filière de boues de vidange dans six (6) villes et études technique, économique-financière et environnementales dans trois 3 villes (APS, APD, EIES et DAO) - ville de Banfora, 167p.

ONEA (2012), études détaillées d'exécution, élaboration des dossiers d'appel d'offres, supervision et contrôle des travaux, suivi et surveillance environnementale de la construction de deux stations de traitement des boues de vidange dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, 127p.

Dah P. (2013), mémoire: Contribution à la gestion durable des boues de vidange de la commune rurale de Saaba, 41p.

Koanda H. (2006), Thèse N°3530: Vers un assainissement urbain durable en Afrique subsaharienne: approche innovante de planification de la gestion des boues de vidange, 276 p.

Cisse B (2011), mémoire: Analyse socio-économique et sanitaire de la gestion des boues de vidange dans la ville de Ouagadougou, 43 P.

VIMAPRO (2017), rapport narratif phase 2, 22p.

Sinini A. (2020), Rapport de formation des vidangeurs manuels /WABF, 28p.

Banque mondiale, OIT, WaterAid et OMS, (2019), 'Santé, sécurité et dignité des agents de l'assainissement: évaluation préliminaire.' Banque mondiale, Washington, DC, États-Unis d'Amérique., 61p.

PEA-GIZ (2018), diagnostic de la filière assainissement des eaux usées et excréta dans la commune de Houndé, 77p.

PEA-KFW (2018), guide de formation du vidangeur manuel à la pratique de la vidange manuelle, 31p.

Doumgouma I. (2018), Mémoire: évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à la gestion des boues de vidange dans la commune de Toma au Burkina Faso. 113p.

Madjougang Tako R. (2019), Mémoire: proposition of a sustainable business model for the intermediate chain services of faecal sludge management in Orodara municipality, Burkina Faso, 93p.

Kajyibwami J. (2018), Mémoire: modèle de gestion durable des boues de vidange dans la ville de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 99p.

Lukoo Kitsa C. (2018), Mémoire: optimisation de la chaîne de valeur de la filière boue de vidange en vue d'une meilleure valorisation des boues: cas de la ville de Dédougou, 75p.

Tadjouwa K. (2016), thèse de Doctorat: Traitement des boues de vidange par lits de séchage sous climat soudano-sahélien, 232p.

ANNEXE 1 : Liste des Vidangeurs Enquêtés

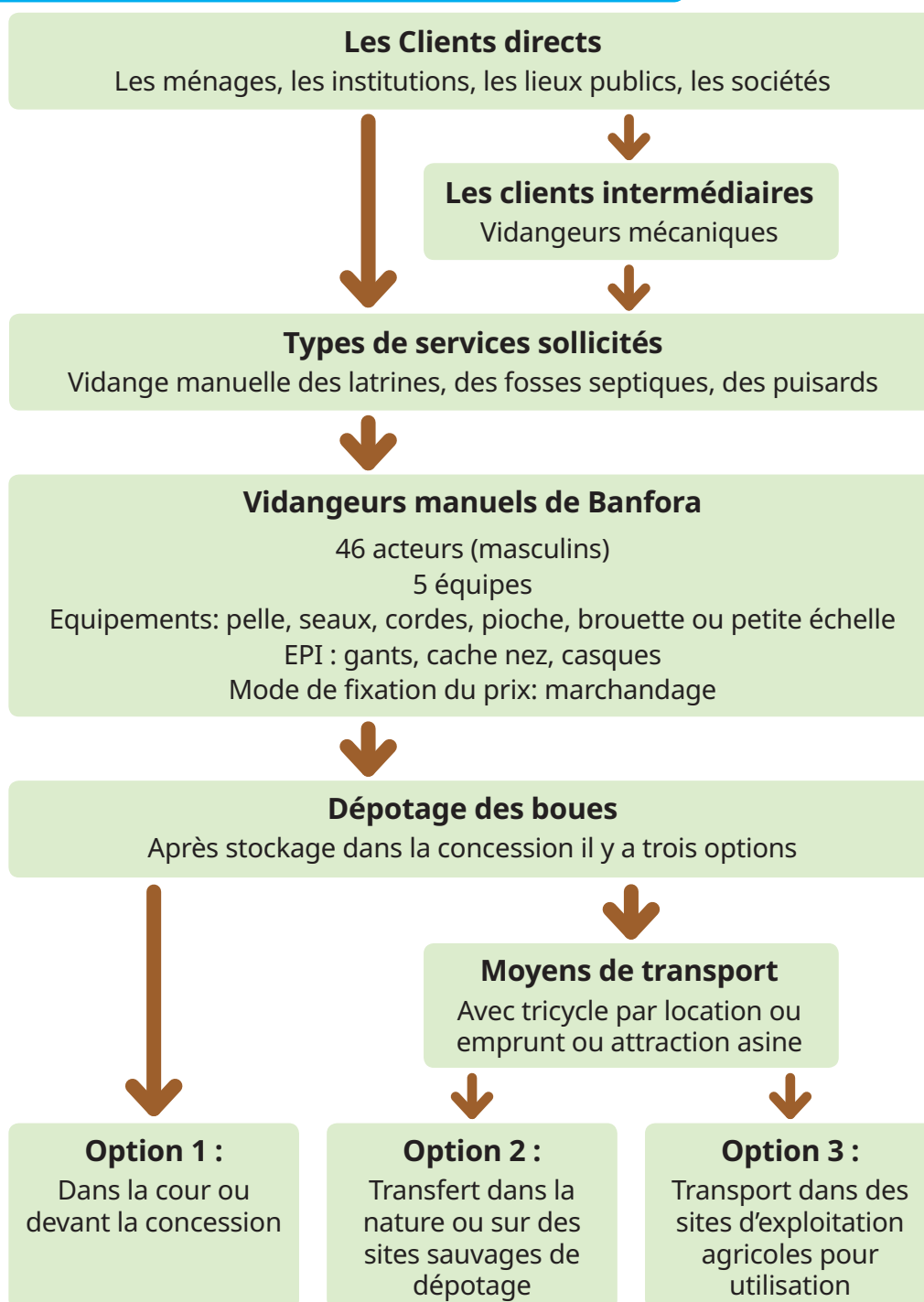
Nom et prénoms	Age	Pers charge	Autre acti 1	Autre acti 2	Autre acti 3	An expérience
Kambiré Yimbonté	42	4	Rôtisserie			5
Dabiré Sami	24	2	Orpaillage	Agriculture	Fouille	2
Dabiré Tibiaté	43	5	Fouille	Orpaillage		10
Palenfo Djem	27	5	Bucheronnage	Fouille		2
Palenfo Sié	26	4	Rôtisserie	Bucheronnage	Fouille	10
Palenfo Tiokoté	50	7	Bucheronnage	Fouille		12
Dabiré Fermaté	41	8	Fouille	Bucheronnage	Rôtisserie	3
Kambiré Sié	41	6	Fouille	Agriculture	Bucheronnage	7
Palenfo Sami	27	1	Rôtisserie	Fouille		8
Dabiré Ahimabo	32	3	Rôtisserie	Fouille		7
Palenfo Pimenté	56	9	Manœuvre	Bucheronnage		2
Dabiré Tengane	53	8	Bucheronnage			30
Ouédraogo Issoufou	44	6	Fouille	Bucheronnage		3
Zombra Mamoudou	59	4	Gardiennage			7
Zouré Madou	56	10	Fouille			7
Nanéma Karim dit emmanuel	57	10	Gardiennage			12
Malo Dieudonné	26	4	Fouille			2
Zerbo Soumaila	46	3	Gardiennage			4
Dabiré Paulin Touera	49	1	Bucheronnage			2
Palenfo Antoine	34	3	Bucheronnage			3
Tamini Joseph	33	1	Maçonnerie	Rôtisserie	Fouille	5
Kambiré Djenibé sect 6	44	10	Bucheronnage	Fouille		
Dabire Tingane	46		Bucheronnage	Fouille		
Dabiré Der	47		Bucheronnage	Fouille		
Kambou Jacques (Moussodougou)	40	6	Maçonnerie	Fabrique de marmite	Électricité	3
Sourabié Daouda	40	7	Maçonnerie	Confection de machette, Daba, hache		3
Sourabié Idrissa	32	3	Maçonnerie	Confection de machette, Daba, hache		3

ANNEXE 2 : Liste des Autres Structures Enquêtées



N°	Nom et prénom	Structure	Fonction
1	SAMPANA Alice/BONKOUNGOU	WaterAid Bobo	Chargée de projets
2	DABIRA Urbain	WaterAid Bobo	Chargé de projets
3	OUEDRAOGO Tasseré	PEA GIZ Bobo	Assistant technique
4	OUEDRAOGO Ousmana	DREA cascades	Agent Assainissement
5	OUATTARA Mariétou	Mairie de Banfora	Directrice hygiène et assainissement
6	OUEDRAOGO Zounogo	ONEA Banfora	Chef de service Assainissement, réaffecté à KAYA
7	SANOU Théophile	OCADES	Coordonnateur de projet
8	LALBA Hervé	Association Munyu	Coordonnateur de projet
9	KONE Tiékoura Adama	Association Munyu	Assistant technique
10	BANDE Alidou	ABASE	Président
11	KABORE Amado	ONEA Bobo	Chef de service Assainissement
12	SININI Amédé	Projet SANYASSO	Coordonnateur du projet
13	ZINABA Moussa	Vidangeur Manuel Bobo	Chef d'équipe, membre de l'AVB
14	SODRE Soumaïla	ONEA ouagadougou	Chef de service Assainissement collectif
15	KOMPAORE Rakiéta OUEDRAOGO	DGA	Chef de Service
16	MAMPUYA Christian	KYNAROU	Directeur pays
17	YARBANGA Moussa	CHR de Banfora	Chef de service

ANNEXE 3 : Schéma de la Procédure de la Vidange Manuelle



ANNEXE 4 : Maladies Liées au Manque d'Hygiène et d'Assainissement



Situation des maladies liées au manque d'hygiène et d'assainissement (District sanitaire de Banfora en 2019).

Maladies	Enfants	Adultes	Total
Choléra	0	0	0
Fièvre typhoïde	465	1 515	1 980
Diarrhées non sanguinolentes	6 669	557	7 226
Diarrhées sanguinolentes	23	30	53
Dysenterie	4 313	2 952	7 265
Parasitoses intestinales	3 778	4 009	7 787
Schistosomiase intestinale	14	29	43
Total	15 262	9 092	24 354

Situation des maladies liées au manque d'hygiène et d'assainissement au district sanitaire de Banfora en 2020.

Maladies	Enfants	Adultes	Total
Choléra	0	0	0
Fièvre typhoïde	676	3 088	3 764
Diarrhées non sanguinolentes	10 235	1 001	11 236
Diarrhées sanguinolentes	75	53	128
Dysenterie	4 253	4 130	8 383
Parasitoses intestinales	5 794	6 579	12 373
Schistosomiase intestinale	66	86	152
Total	21 099	14 937	36 036

ANNEXE 5 : Document et Règlementation National sur l'Assainissement

Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement (PSNA) 2007

Cette politique a comme objectif global de ' contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement, afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles '. La PSNA a inclus toutes les composantes du système d'assainissement avant même que les Objectifs de Développement Durables (ODD) ne soient adoptés, avec un accent sur la valorisation.

Politique Sectorielle Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA) 2018

Cette politique fait de l'assainissement un sous-secteur à part entière permettant sa mise en exergue et la réalisation d'actions orientées et ciblées. Elle a pour objectifs d'assurer l'accès universel à l'assainissement et à un cadre de vie décent à une population croissante ainsi que d'assurer un assainissement durable des villes dans un contexte d'extension de l'habitat spontané.

Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN – AEUE) 2016-2030

L'objectif général du PN-AEUE est d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta. Cet objectif est décliné en cinq objectifs spécifiques à travers des actions en milieu rural et urbain. Ces objectifs sont les suivants :

- Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement ;
- Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ;
- Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques ;
- Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.

Spécifiquement pour ce qui est du milieu urbain, le PN AEUE prévoit entre autres actions :

- Mettre fin à la défécation à l'air libre dans 100% des secteurs dans les communes urbaines ;
- Réaliser 155 Km de réseau d'assainissement collectif à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et 230 Km de réseau semi-collectif dans 10 villes secondaires ;
- Équiper 100% des lieux publics en zone urbaine (gares, marchés, lieux de culte, ...) en ouvrages d'assainissement en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories sociales et en s'assurant des conditions de pérennité ;
- Mettre en œuvre des solutions adéquates de gestion des boues de vidange par l'extension et/ou la réalisation de 14 STEP et 34 STBV.



La gestion et la valorisation des boues de vidanges sont des aspects très importants pour ce programme.

Stratégie Nationale de Gestion de la Filière de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (SNGFAEUE) 2018-2020

Cette stratégie est axée sur le développement des services relatifs à l'évacuation, le traitement et la valorisation des eaux usées et excréta avec un regard rétrospectif sur les conditions requises en matière de stockage. Les buts généraux de la stratégie sont :

- D'ici à 2030, gérer les services d'assainissement des EUE en toute sécurité ;
- Faire de l'AEUE, à travers l'optimisation de la valorisation, un secteur d'activité rentable à fort impact sur le développement économique et social.

Les cinq axes de la stratégie sont :

- Construction de la performance institutionnelle ;
- Développement des infrastructures et de la logistique ;
- Professionnalisation de la gestion des services d'AEUE ;
- Construction de partenariats ;
- Renforcement de la participation citoyenne dans la gestion de l'AEUE.

Loi n°2001-002 du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau

Cette loi est le texte de référence du domaine de l'eau et de l'assainissement. Plusieurs dispositions de la loi d'orientation sont en lien avec l'assainissement notamment sur (i) la détermination des zones à l'intérieur desquelles l'édification des constructions ou bâtiments [...] est interdite ou subordonnée, (ii) l'interdiction du déversement ou de l'écoulement d'eaux usées dans les parcs nationaux ou réserves, (iii) la possibilité de délégation de l'assainissement par les collectivités.

Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso et ensemble ses modificatifs

Ce Code constitue la base juridique pour le statut et l'action des collectivités territoriales. Il traite notamment des compétences dévolues aux collectivités en matière d'eau et d'assainissement et du rôle d'assistance et d'accompagnement de l'Etat aux articles 48 à 52 ainsi qu'aux articles 102 et 103.

Loi n° 022-2005/an du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique au Burkina Faso

Cette loi au même titre que le code de l'environnement rappelle le rôle des communes et autres collectivités territoriales en matière d'élimination régulière et hygiénique des ordures ménagères, excréta, eaux usées et déchets assimilés sur l'étendue de leur territoire.

Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso

Elle régleme la construction et l'obligation d'équipement des habitations ; l'assainissement en général et les ouvrages en particulier sont pris en compte dans le code de l'urbanisme notamment en ses articles 33, 59 et 61.

Loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso

Ce code qui existait depuis 1997 a connu une révision en 2013 avec une forte prise en compte de l'assainissement ; pour preuve ses articles 80 à 82 sont consacrés à l'assainissement des eaux de pluie, eaux usées et excréta.

La Loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso

Cette loi traite du domaine foncier national et ses composantes et met un accent particulier sur les instruments d'aménagement du territoire en l'occurrence les schémas d'aménagement ; elle traite également des modes de gestion des différents domaines fonciers (Etat, collectivités, particuliers).

Décret N°2001-185/PRES/PM/MEE

- portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol.

Décret N°2005-187/PRES/PM/MAHRH/MCE du 04 avril 2005

- portant détermination de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration ; l'annexe 5.2 est consacrée aux ouvrages d'assainissement que sont les déversoirs d'orage, les réseaux d'égouts et les stations de traitement et de pré-traitement.

Décret N°2015-1205/PRES-TRANS/PM/MERH/MEF/MARHASA/MS/MRA/MICA/ MME/MIDT/MATD du 28 octobre 2015

- portant normes et conditions de déversements des eaux usées ; Le champ d'application de ce décret s'applique à l'ensemble 'des eaux usées dont le déversement dans les milieux récepteurs est de nature à avoir une incidence grave sur la santé publique et l'environnement par la pollution des eaux de surface et souterraines, du sol ou de l'air ou de la modification de leurs composantes physico-chimiques ou biologiques, qu'elles soient souterraines ou de surface'. Il prend ainsi en compte les eaux usées et excréta.

Par ailleurs, la section 2 a été consacrée aux normes de déversement dans les réseaux d'assainissement collectif et la revalorisation agricole ; cette dernière est également soumise aux normes prescrites par l'OMS. Toutes ces normes doivent être prises en compte dans le cahier de charges de la gestion de l'assainissement au niveau des différentes villes concernées par l'étude.



Décret N°2017-0995/PRES/PM/MEA/MINEFID/MS/MEECCV/MCIA du 17 Octobre 2017

- portant Cahier de charges de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement pour la gestion de l'eau et de l'Assainissement au Burkina Faso. L'article 5 du cahier des charges précise que le périmètre d'intervention de l'ONEA est constitué de tout centre urbain ou semi-urbain ayant au moins dix mille (10 000) habitants dont la gestion des services d'eau et d'assainissement est économiquement rentable, et de tout chef-lieu de province. Toutefois, d'autres localités ne remplissant pas ces critères peuvent être prises en compte sous certaines conditions.

Il fait ressortir également les obligations de l'Etat et de l'ONEA en matière d'assainissement. Ce cahier des charges est assorti du règlement du service Eau et du règlement du service assainissement.

Décret N°2019-0320/PRES/PM/MEA/MINEFID/MATDC/MEEVCC/MS du 24 avril 2019

- portant normes, critères et indicateurs en matière d'accès à l'assainissement. Il s'agit d'un texte récent qui encadre les différents niveaux d'assainissement afin de faciliter la promotion, le suivi et l'évaluation du secteur. Il définit les ouvrages d'assainissement homologués et non-homologués pour le stockage des excréta et eaux usées ainsi que les systèmes homologués d'évacuation des eaux usées et excréta, prenant aussi bien en compte l'assainissement individuel que collectif.

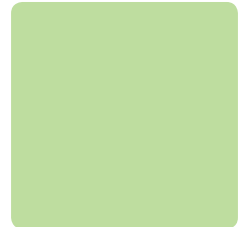
Quatre niveaux de services d'assainissement des eaux usées et excréta (Article 8) ont été retenus :

- **Niveau 1** : Service non amélioré ;
- **Niveau 2** : Service de base ;
- **Niveau 3** : Service amélioré ;
- **Niveau 4** : Service sécurisé.



WaterAid/Basile Ouedraogo

◀ Vidangeurs manuels se lavant les mains à Ouagadougou, Burkina Faso.



WaterAid/Basile Ouedraogo

▲ Vidangeurs consuisant une charrette remplie de boues, Ouagadougou, Burkina Faso.

Contacts :

Moussa OUEDRAOGO,
ingénieur chef d'équipe

Adama Marcel KABORE, sociologue

Hermann KAMBOU, Manager de l'Unité
PMER - WaterAid Burkina Faso

HermannKambou@wateraid.org



WaterAid